

## **Postulat**

### **De la nécessité de parcours sécurisés pour les piétons**

Notre Ville, par son engagement fort pour une politique de mobilité douce, se doit d'offrir un parcours sécurisé à chaque usager, spécialement aux enfants devant se rendre à l'école à pied. A l'heure actuelle, suivant le lieu de résidence, le chemin de l'école manque de sécurité, particulièrement dans les zones 30.

Dans notre ville les nombreuses zones 30 étant toutes aménagées de manières différentes (avec ou sans ralentisseurs, avec ou sans passages piétons...), force est de constater un relâchement de la discipline, de nombreux automobilistes ignorant les règles d'usage en ces lieux (vitesse non adaptée, facilitations pour la circulation des piétons non appliquée). Les usagers, les enfants et les personnes âgées spécialement, sont désorientés et peinent à trouver leurs marques, car ils éprouvent des difficultés à traverser la rue quand il n'y a pas de passage piétons.

Certaines de ces zones sont aujourd'hui dénuées de traversées sécurisées permettant aux usagers de franchir les voies de circulation en relative confiance. Or une telle limitation de vitesse, sans mesures complémentaires de modération de trafic, est dangereuse pour les piétons.

Pour toutes ces raisons, je prie la Municipalité :

- de créer un passage piétons en haut de la Vy-Creuse
- de rétablir de manière définitive les deux passages piétons situés à la jonction de la rue de la Colombière et de la rue de la Porcelaine (actuellement marquage rouge provisoire)
- d'identifier, en partenariat avec la brigade prévention/proximité, les différentes zones pouvant encore prêter à confusion.

Aucune suite n'ayant été donnée à ma requête faite devant ce Conseil le 9 décembre 2013, je dépose ce postulat en demandant qu'il soit directement renvoyé à la Municipalité.

Jacques Pittet

13 janvier 2016